

L'Italie confrontée à un débarquement quasi militaire de clandestins



Sous la pression populaire, le gouvernement et la presse italiens feignent de s'interroger sur le caractère quasiment militaire du débarquement de 8500 clandestins africains en Italie pendant le week-end pascal.

8500 hommes (en trois jours), c'est un cinquième du total d'intrus entrés en Italie sur l'ensemble de l'année 2013. Et effectivement il s'agit d'un effectif militaire, en l'occurrence l'équivalent de deux brigades d'infanterie. Cet effectif est d'ailleurs composé presque en totalité de jeunes hommes relevant d'une tranche d'âge que l'on qualifie parfois aussi de militaire. Cependant on peut difficilement appeler cela une surprise, un an et demi après que le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2240 du 9 octobre

2015, qui plus est en référence explicite au chapitre VII de la Charte des Nations Unies, donc en reconnaissant une situation « de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression » et en rappelant la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationale, avec usage de la force. La portée de cette résolution est présentée pages 141 à 147 de la Huitième Plaie. Cette résolution ne nomme aucun sujet de droit international comme coupable de cette agression mais elle désigne clairement les passeurs comme agents d'une puissance ennemie qui a rompu la paix et agressé l'Italie principalement, et Malte accessoirement, justifiant donc une riposte militaire contre ces agents sur le terrain, en l'occurrence en mer. Il va sans dire qu'en droit international coutumier, immémorial et très largement antérieur à la signature de la Charte des Nations Unies, toute agression autorise et même appelle une riposte, mais dans le contexte contemporain d'indécision et de sottise politiques l'autorisation du Conseil de Sécurité est une justification publique appréciée des gouvernements, notamment dans les jeunes républiques constitutionnelles légalistes comme l'Italie. Le 9 octobre 2015, le Conseil de Sécurité de l'ONU, à l'unanimité moins une abstention (un petit pays insignifiant d'Amérique), a formellement arrêté que l'Italie, Malte et l'Union Européenne étaient l'objet d'une agression (une guerre) et devaient y répondre par la force afin de restaurer la paix internationale. Il est remarquable que même des pays non concernés et très éloignés de cette région du monde, et même un pays auquel l'Italie et l'Union Européenne ont déclaré la guerre (plusieurs fois depuis 2014), ont reconnu cette agression et voté en faveur de cet encouragement à la contrer par la force militaire.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que tant l'Italie que l'Union Européenne se sont abstenues d'apporter de la publicité à cette décision qu'elles avaient pourtant demandée afin de se justifier auprès de l'électorat italien. Un minimum de publicité à cette résolution, assortie de la publication de

quelques images de vaisseaux de guerre appareillant des ports italiens, aurait pourtant certainement suffi à réduire, sinon tarir, tant l'effronterie des trafiquants expressément visés dans la résolution 2240 que l'esprit d'aventure des « êtres humains » (la résolution décrit les négriers comme des esclavagistes mais s'abstient de caractériser leurs victimes) qui quittent volontairement l'Afrique noire avant d'être réduits en marchandise, en Berbérie islamisée et arabisée. Elles se sont surtout abstenues d'utiliser la force dont elles avaient demandé l'autorisation d'emploi au Conseil de Sécurité. Cette passivité contraste singulièrement avec la détermination peu pacifiste de l'Italie et de l'OTAN en 2011 dans la même zone, face aux mêmes côtes et sous un prétexte encore plus faiblement humanitaire, où l'Italie a aidé la France non seulement à outrepasser la résolution 1973 du même Conseil de Sécurité, mais aussi à violer la Charte de l'ONU et détruire, sans l'occuper, l'Etat qui administrait alors la Cyrénaïque et la Tripolitaine... Or les conséquences de la destruction d'un Etat sans occupation de son territoire, contraire d'ailleurs au droit international, sont bien connues des pays de l'OTAN, Italie comprise.

Il n'est d'ailleurs pas anodin de remarquer que la Libye, qui jusqu'en 2011 était le pays au niveau de vie le plus élevé d'Afrique et le seul pays du continent à avoir un Indice de Développement Humain « élevé » (l'IDH calculé par le Programme des Nations-Unies pour le Développement), avec la plus grande population immigrée (de l'ordre de cinq millions), était la destination des courants migratoires, alors légaux et sans pertes humaines, venant d'Afrique subsaharienne. Les pogroms massifs perpétrés à Benghazi dès le début de l'intervention islamo-atlantiste, par les Frères Musulmans égyptiens que la presse européenne (italienne comprise) présentait comme des libérateurs printanniers arabes, avaient pour but et ont eu comme résultat le départ précipité de ces cinq millions d'immigrés, entre le tiers et la moitié de la population de la Libye. Les massacres de Benghazi, en l'occurrence un génocide

sur critère racial puisque quel que fût le nombre exact de victimes il visait exclusivement et systématiquement les Noirs, fut passé sous silence par la presse sélectivement humanitaire des pays ayant dicté la résolution 1973 de protection de la population comme cynique justification à leur agression de la Libye et à sa livraison à l'islamisme. Encore plus impressionnant, le contrôle des trois agences de presse de l'OTAN sur la presse mondiale, multipliant le succès de l'occultation de la déportation par la Croatie d'un dixième de sa population en 1995, a cette fois (en 2011) permis d'occulter totalement l'exode terrestre précipité et désordonné en quelques semaines de cinq millions de personnes, soit dix fois plus que les orthodoxes de Croatie et sur une distance vingt fois supérieure, donc une catastrophe humanitaire majeure dont les sables du désert ont certainement englouti bien plus d'échecs que les flots de la Méditerranée depuis lors.

Le 22 août 2011, dans un message prenant acte de la victoire islamiste en Libye (et rappelant la vraie raison de l'agression) et annonçant pour un futur proche le divorce entre la Cyrénaïque sénoussiste et la Tripolitaine tribale, le dévoilement des Frères Musulmans en Egypte (par l'élection plusieurs fois différée pour raisons d'image après le coup d'état islamiste) et la réorientation des moudjahidines africains et moyen-orientaux vers d'autres combats (sans savoir que ce seraient le Mali et la Syrie), Stratediplo écrivait que « le retour au sud du Sahara des millions d'émigrés récemment expulsés par les milices islamistes de Cyrénaïque posera inévitablement des problèmes de réintégration, comme après une démobilisation massive, mais aggravés par l'interruption soudaine des transferts financiers que les millions d'immigrés en Libye envoyaient vers leurs pays d'origine ». Néanmoins, pour que de gros contingents d'Africains noirs reprennent le difficile chemin de la

Cyrénaïque et de la Tripolitaine, après la destruction de l'économie et de la sécurité libyennes puis la restauration de l'esclavage islamique, il a fallu que l'incitation au départ et la promesse d'accueil soient particulièrement appuyées et incitatrices. Comme on l'écrivait dans la Huitième Plaie, « l'Italie avait lancé en 2014 l'opération Mare Nostrum qui avait encouragé et quadruplé le pont maritime entre l'Afrique et l'Europe, débarquant 170000 illégaux en Italie en 2014 contre 43000 en 2013, la marine italienne ayant une autre capacité que les flottilles de Tripolitaine et Cyrénaïque ». L'Union Européenne, pour sa part, a d'abord triplé le (petit) budget de l'opération Triton, puis appelé tous les pays de l'Union à une opération de transport majeure, ultérieurement baptisée Sofia. Le résultat évident en a été la multiplication de l'effectif débarqué, et une conséquence accessoire est l'augmentation proportionnelle du nombre de décès, que l'on cache soigneusement afin de maintenir le mythe du but humanitaire de ces opérations. Ces pertes sinon négligeables du moins ignorées prouvent indubitablement que l'objectif réel de ces opérations n'est ni de sauver ni d'épargner ces victimes unilatérales.

La presse italienne, pressée d'expliquer à l'électorat italien qu'on l'a compris, s'enflamme donc depuis deux semaines et titre de grosses manchettes sur les débarquements de clandestins. Ceci est un double abus de langage et un mensonge. D'une part ces gens-là ne débarquent pas en Italie, ils y sont débarqués. Ils ne sont livrés à eux-mêmes qu'entre la plage et le bateau, entre le moment où les négriers leur disent d'aller tout droit en direction de la lune car il y a juste assez de carburant pour arriver en limite des eaux territoriales, et le moment où après un échange de signaux lumineux (entre les lampes de poche des esquifs jetables et les projecteurs des bateaux européens) ils sont hissés et pris en charge par les marines d'acheminement pour la traversée de la Méditerranée. D'autre part ils ne sont pas des clandestins puisqu'ils n'entrent pas clandestinement en Italie. On les

invite à monter, comme promis, à bord des bateaux, on les y réchauffe, leur prodigue en cas de besoin les soins nécessaires, leur distribue couvertures, café chaud et éventuellement nourriture pour le voyage, puis on les invite à descendre en bon ordre sur le quai après les manœuvres d'approche et d'amarrage... qu'il soit autorisé voire ordonné aux transporteurs de conserver l'anonymat de leurs passagers en évitant de leur demander leur identité est une politique de déshumanisation déterminée, alors qu'au contraire des Asiatiques envoyés massivement depuis deux ans pour procéder à l'islamisation de l'Europe, les Africains, héritiers d'une solide tradition d'études en Europe, cherchent plutôt la reconnaissance que cet anonymat qu'on leur impose : leur intrusion est illégale mais pas clandestine.

Ce dont la presse italienne feint de s'apercevoir aujourd'hui, suite aux enquêtes d'une poignée de procureurs qui commencent à s'inquiéter de l'intensité des débarquements en Sicile, c'est que les passeurs, ceux qui font traverser la Méditerranée aux intrus, sont des marines ou des organisations européennes, et que les négriers de Cyrénaïque et de Tripolitaine ne sont que des pousseurs, plus des passeurs. Les passeurs sont la marine italienne, les autres marines de l'Union Européenne qui détachent des navires pour l'opération de transfert massif, et les organisations soi-disant non gouvernementales subventionnées par l'Union Européenne, payées par le tissu associatif de l'Open Society, et aidées aussi par le gouvernement états-unien. Ce qui éveille aujourd'hui les pouvoirs judiciaires de Catane et de Palerme (Sicile), de Cagliari (Sardaigne) et de Reggio (Calabre), c'est le pressentiment d'une prochaine submersion d'abord de Lampédusa puis de toute la Sicile sur le modèle des îles grecques (Lesbos, Kos, Samos, Chios et Leros) depuis deux ans. La presse italienne a été réquisitionnée pour nier et dénier les vidéos amateurs montrant le déferlement de hordes sauvages dans les rues de villes du sud de la péninsule, mais les faits s'entêtent, et tout politicien latin ou européen rêvant

d'invasion ou de soumission de la Sicile sait qu'elle n'est pas peuplée de lesbiennes, l'histoire l'a assez démontré. Que certaines autorités locales, au contact de la population, commencent à changer leur discours, pourrait être révélateur de la croissance d'une velléité populaire de s'opposer à l'invasion, laquelle pourrait localement plus s'apparenter à des vagues de razzia (réveillant de vieilles mémoires) qu'à une colonisation ordonnée, l'Italie en général et la Sicile en particulier étant plus considérées comme un lieu de transit que comme une destination finale. Reportant soudain le regard accusateur du tremplin côtier vers le matelas de réception naval, le procureur Carmelo Zuccaro, de Catane, ne parle plus uniquement de la coordination logistique entre les flottes étatiques et associatives d'un côté et les lanceurs d'esquifs de l'autre, mais également d'une participation au financement des flottes associatives par les réseaux négriers. Tandis que des milliers d'intrus sont débarqués chaque jour dans les ports siciliens, de patientes enquêtes judiciaires ont été lancées pour trouver des preuves de sources de financement illégales (dont on peut deviner que les négriers libyens ne sont que des intermédiaires et sûrement pas les payeurs finaux), et aboutiront certainement d'ici quelques années à des inculpations, des procès et peut-être quelques condamnations, qui viseront plus vraisemblablement des personnes juridiques que leurs dirigeants (et plus légèrement qu'envers les Russes dont on saisit les comptes bancaires en vertu de fausses « sanctions » extra-judiciaires illégales), en réduisant par exemple leur accès aux subventions publiques.

Pendant ce temps une invasion a effectivement lieu, bien qu'il ne s'agisse pas d'une opération militaire puisqu'il n'en est nul besoin en l'absence de défense armée du côté envahi. Tout cela est la suite « logique » du rapport de l'ONU du 21 mars 2000 sur les migrations de remplacement, car il s'agit bien d'une politique conduite sciemment et volontairement par les gouvernements uniopéen et nationaux, comme on l'a abondamment exposé dans la Huitième

Plaie (<http://www.lulu.com/content/livre-à-couverture-souple/la-huitième-plaie/18190832>).

Stratediplo

www.stratediplo.blogspot.com